

FORT DU DELLEC

Annexe à la convention de prêt

Classement sécurité – Type PA – 1ère catégorie.
Effectif maximum dans toute l’enceinte : 1500 personnes.

CONSIGNES D’HYGIENE ET DE SECURITE

AVANT LA MANIFESTATION	PENDANT LA MANIFESTATION	APRES LA MANIFESTATION
Repérer l’emplacement des extincteurs, prendre connaissance des instructions d’utilisation indiquées sur ceux-ci		S’assurer de l’extinction de toutes les lumières.
Repérer l’emplacement de l’affichage des consignes de sécurité incendie et en prendre connaissance.	En cas de disjonction électrique, débrancher tous les appareils mis occasionnellement pour cette manifestation et appeler le numéro d’astreinte suivant : 06-74-79-36-41.	Fermer les portes des sanitaires et du local à matériel.
L’issue de secours est unique : l’entrée principale du fort.	En cas de coupure de courant, un balisage éclairé menant à la sortie de secours s’allume automatiquement.	Débrancher, nettoyer et laisser la porte du réfrigérateur ouverte.
Utiliser les décors classés « résistance au feu » : -soit classés M1 : ininflammables (soumis à la chaleur, ils se décomposent sans flamme, sans émission sensible de chaleur, sans dégagement de gaz combustibles ou toxiques) -soit classés M2 : difficilement inflammables (leur combustion cesse dès la suppression de la source de chaleur) <u>-M3 et M4 sont à proscrire formellement.</u>		Déposer des déchets dans les containers prévus à cet effet.
Ne pas utiliser des feux gaz et des barbecues.		
Ne pas laisser d’objets de valeur dans les voitures stationnées sur les parkings.		
Ne rien entreposer devant ces issues de secours ; respecter dans tous les cas de figure un passage de 1,50 m minimum dans les voies de circulation menant à ces issues de secours.		
Laisser la porte principale non verrouillée.		

Ne pas oublier de faire retour de la clé au service Accueil de la mairie ou dans la boîte à lettres située à droite du bâtiment, le plus rapidement possible.

L’utilisateur atteste avoir pris connaissance de cette annexe et s’engage à mettre en application les consignes d’hygiène et sécurité.